

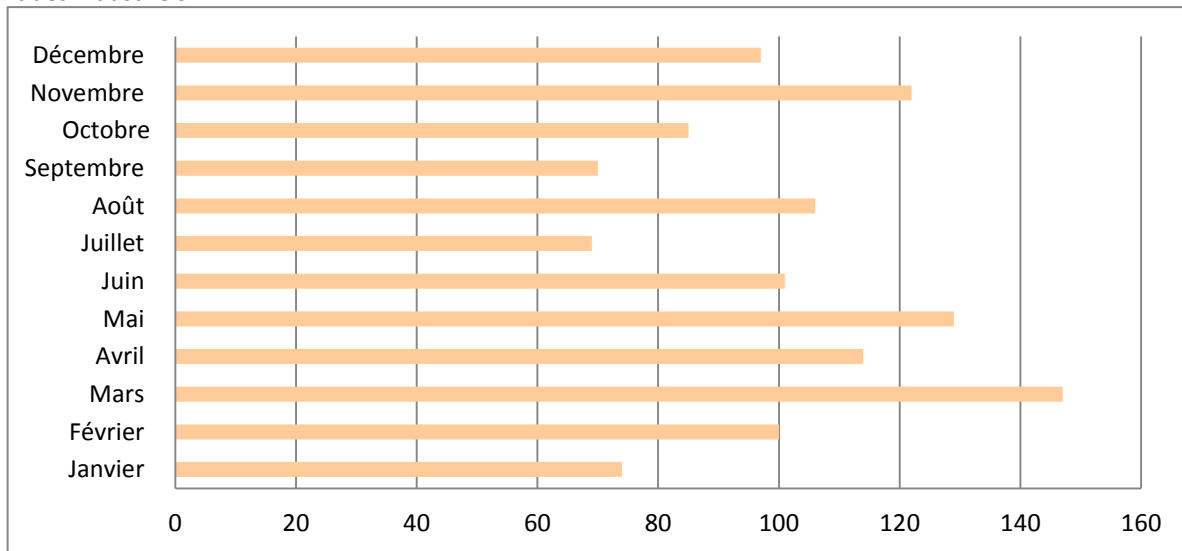


L'Echelon régional de MV et RV pour la Nouvelle Aquitaine a accueilli depuis le 1^{er} décembre 2017 le nouveau Correspondant Régional en titre, le Dr C.RIBAS (le Dr J.BERTRAND-BARAT ayant fait valoir ses droits à la retraite depuis le 1^{er} septembre 2017). L'échelon régional reste structuré de manière identique aux trois années précédentes : le Dr C.RIBAS fait à la fois partie de l'Unité de Matériovigilance du CHU de Bordeaux et est responsable du niveau régional. Mme C.TESTAS reste déléguée pour le niveau régional.

Cette organisation demeure à titre expérimental une année supplémentaire avec la volonté d'une pérennisation pour le futur.

Bilan des incidents déclarés en 2017

1207 incidents de matériovigilance ont été déclarés pour la Nouvelle Aquitaine. Ce chiffre comprend à la fois les déclarations d'incidents émanant des Correspondants Locaux des établissements ainsi que les déclarations d'incidents émanant des industriels.



Top 5 des établissements déclarants

- 1- CHU de Bordeaux
- 2- CHU de Poitiers
- 3- CH de Libourne/Clinique du Mail
- 4- CH de Brive
- 5- CHU de Limoges

Hors CHU

- 1-CH de Libourne/Clinique du Mail
- 2- CH de Brive
- 3-CH de La Rochelle/ Institut Bergonié
- 4- Clinique Tivoli Ducos
- 5- Clinique Saint Anne

Top 3 des DM les plus déclarés

- 1- Implant pour stérilisation tubaire
- 2- Cathéter d'ablation par radiofréquence
- 3- Agrafeuse chirurgicale / Dispositif d'assistance ventriculaire

Hors CHU

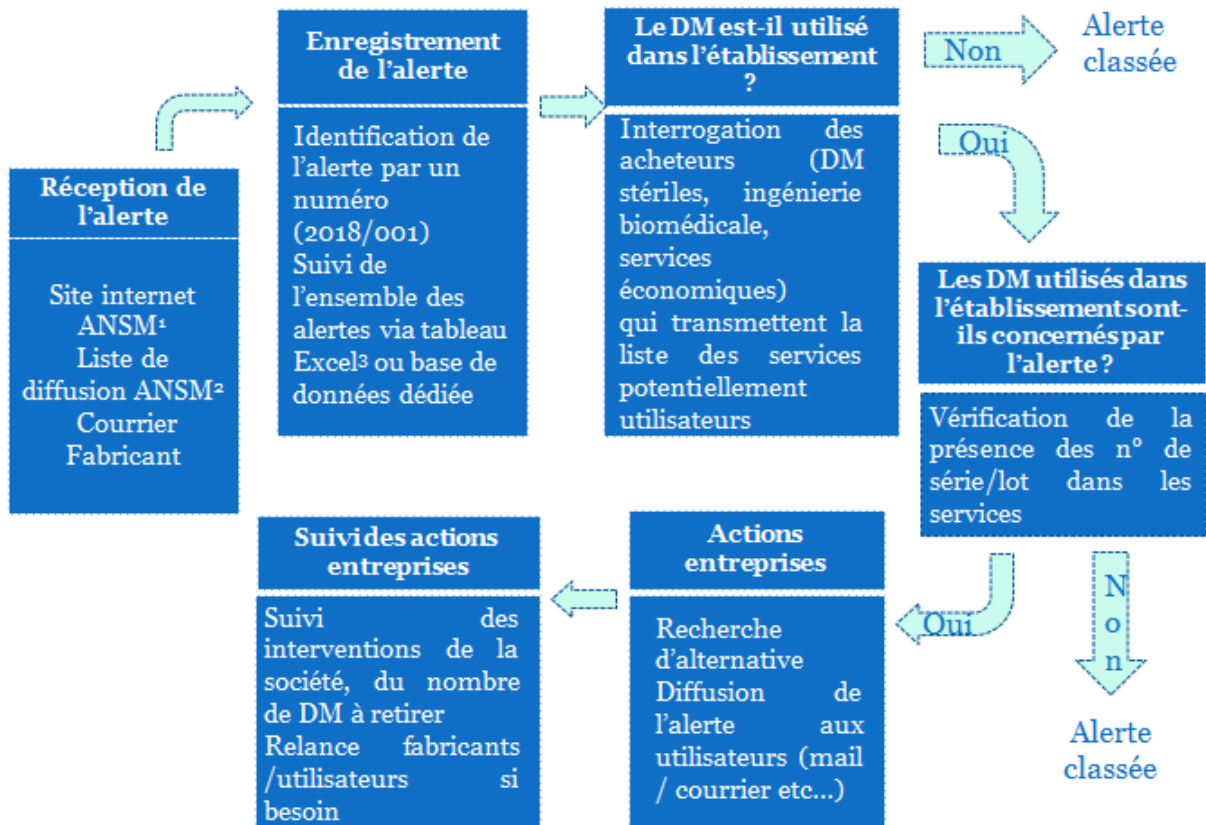
- 1-Implant pour stérilisation tubaire
- 2- Hémodialyseur
- 3-Agrafeuse chirurgicale



Les alertes descendantes : quelle conduite à adopter ?

Plusieurs informations sont relayées via les alertes descendantes : informations de sécurité, retraits, recommandations, bilan des incidents de vigilance... Elles sont diffusées par les fabricants et mises en ligne sur le site de l'ANSM. Leur nombre est en constante évolution chaque année.

Comment gérer ces informations ?



1 : Onglets :

- « S'informer » sous onglet « information de sécurité » → « Retrait de lot de produit » et « Autres mesures de sécurité »
- « S'informer », sous onglet « points d'information »
- « Décisions », sous onglet « Décisions de police sanitaire ».

2 : Il est possible de s'abonner à la liste de diffusion de l'ANSM et de recevoir par mail, l'ensemble des alertes diffusées sur le site de l'agence. Sur la page d'accueil du site, en haut à gauche, figure un onglet « abonnement » : il suffit d'entrer ses coordonnées, son profil et sa spécialité médicale, puis de choisir le type d'informations auxquelles vous souhaitez être abonnés.

3 : En l'absence de base de données dédiée, un tableau Excel permet de suivre l'ensemble des alertes traitées (exemple de tableau en fichier joint). Il est également important d'enregistrer dans ce tableau les alertes pour lesquelles l'établissement n'est pas utilisateur du DM incriminé, afin d'assurer une traçabilité exhaustive des alertes consultées.



A vos agendas !

La prochaine journée régionale de Matéριοvigilance et Réactοvigilance aura lieu jeudi 7 juin 2017 au Centre de Formation des Professionnels de Santé du CHU de Bordeaux.

Rédacteurs

Dr Cécile RIBAS, CRMRV pour la Nouvelle Aquitaine
Camille TESTAS, Délégué du CRMRV